

somme

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



BANQUE des  
TERRITOIRES

UNION CAISSE DES ÉPARGNES



PRÉFÈTE  
DE LA SOMME

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# APPEL À PROJETS REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS SAMARIENS

2021

## RÈGLEMENT



## PREAMBULE

Au niveau national, beaucoup de bourgs font face, depuis plusieurs décennies, à un déficit d'attractivité avec certains corollaires qui peuvent être: vieillissement et baisse de population, difficulté à accueillir de jeunes ménages, fermeture des services et commerces, concentration de populations en difficulté, habitat dégradé, vacance structurelle de logements ou de locaux commerciaux qui évoluent vers des friches... Cette perte d'attractivité est particulièrement visible dans le centre de ces bourgs.

Ce phénomène touche également l'ensemble du département de la Somme, notamment au profit de la périurbanisation. La population quitte le bourg-centre pour s'installer en périphérie dans des communes plus petites.

Les distances et temps d'accès aux bourgs et aux villes de proximité ne sont pas très élevés en comparaison avec d'autres départements ruraux français. Toutefois, les territoires de la Somme sont soumis plus que les autres à une utilisation massive de la voiture pour les déplacements et demeurent menacés par la disparition de commerces et services de proximité.

Dans ce contexte, plusieurs démarches ont été initiées en faveur de la revitalisation.

Le ministère du logement et de l'habitat durable a engagé en 2013 un appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs. Il a rencontré un réel intérêt dans la Somme où 4 collectivités ont pu présenter un dossier de candidature. Ham fait partie des 54 lauréats désignés au niveau national.

Dans le département de la Somme, les services de l'État ont souhaité profiter de la dynamique impulsée pour accompagner les communes non lauréates. Une démarche dénommée « Rayonner en Somme » a été engagée en décembre 2015 pour Péronne et Gamaches.

Afin de prolonger les réflexions sur ce thème et encourager les initiatives locales en la matière, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et le Département de la Somme, en partenariat avec le Conseil d'urbanisme, d'architecture et de l'environnement (CAUE), ont mis en place dès 2016 les « Ateliers Centralités rurales en Somme » avec la perspective d'entretenir l'émulation dans un groupe d'une cinquantaine de bourgs les plus importants qui maillent le territoire de la Somme et sont confrontés à la question de l'attractivité de leur centre. Organisés en différents lieux du territoire samarien, à raison de deux par an, ils ont vocation à permettre aux représentants élus et techniques des principaux bourgs d'échanger et de débattre des problèmes auxquels sont confrontés les centres-bourgs, mais aussi et surtout d'identifier les pistes d'actions possibles pour leur redynamisation.

En complément, un appel à projets, conjoint État/Département, a été lancé en 2017 à destination des collectivités souhaitant s'engager dans une démarche plus approfondie comprenant l'élaboration d'un diagnostic pré-opérationnel et l'élaboration d'une feuille de route pour redynamiser le bourg. La Banque des Territoires s'est associée à cette démarche dès 2018. Depuis 2017, 10 lauréats ont été accompagnés.

Il est important que les démarches ou dispositifs mis en place puissent perdurer et/ou que d'autres soient développés pour continuer à accompagner ces bourgs, qui ont vocation à « rayonner » au sein de leur territoire. Ils doivent pouvoir rester des points d'ancrage pour le commerce et les services de proximité : la santé, l'éducation, les services publics ou la culture. Ils représentent près de 30 % des emplois du département et accueillent près de 25 % des habitants (INSEE 2017).

Ils disposent d'un patrimoine architectural, urbain et naturel qui leur permet d'affirmer leur personnalité, de valoriser leur image, et donc de renforcer leur attractivité résidentielle, économique et touristique et celles de leur territoire.

L'élaboration d'un diagnostic et d'une stratégie globale de développement contribuera à créer de nouvelles dynamiques, à imaginer de nouveaux modèles pour renforcer les fonctions de centralité des bourgs. C'est également pour eux l'assurance de bénéficier du soutien, en phase de mise en œuvre, de partenaires institutionnels tels que l'État, le Département, la Région ou encore la Banque des territoires, au travers d'un partenariat actif.

Aujourd'hui dans le département de la Somme, près d'une vingtaine de bourgs sont engagés dans une démarche de revitalisation à travers différents dispositifs (AMI, Rayonner, AAP, Contrat de ruralité, Action cœur de ville, Opération de Revitalisation de Territoire ...).

Afin de tenir compte de l'état d'avancement des réflexions portées par les collectivités concernées, l'appel à projets sera doté comme l'année passée de 2 volets :

**1<sup>er</sup> volet** : définition d'une stratégie / rédaction d'une feuille de route visant à définir un projet de territoire global, intégré, co-construit, animé et faisable.

**2<sup>ème</sup> volet** : finalisation des pistes d'actions, hiérarchisation des actions à mener et études pré-opérationnelles, assistance à maîtrise d'ouvrage, conseils juridiques...

**La collectivité doit se positionner sur l'un des 2 volets en fonction de l'état d'avancement de sa réflexion.**

# RÈGLEMENT

## I – Règles d'éligibilité

- ⇒ Peuvent candidater à cet appel à projets proposant un accompagnement en ingénierie :
  - les bourgs structurants du département de la Somme listés en annexe,
  - les groupements de communes et les syndicats intercommunaux, selon les compétences exercées,
- ⇒ sur l'un des 2 volets suivants, selon l'état d'avancement de leur réflexion :
  - Volet 1 : les bourgs qui s'inscrivent dans une démarche globale de reconquête ou de renforcement de l'attractivité de leur centre,
  - Volet 2 : les bourgs déjà engagés dans une stratégie de développement.

## II – Dépenses éligibles

- ⇒ Au titre du volet 1, la réalisation d'une étude comportant 2 phases :
  - l'élaboration d'un diagnostic partagé et global visant à identifier et prioriser les enjeux en faveur de la revitalisation des centres-bourgs,
  - l'élaboration d'une feuille de route visant à faire émerger les stratégies de développement local pour redynamiser le bourg.
- ⇒ Au titre du volet 2 :
  - la réalisation d'études pré-opérationnelles issues des orientations stratégiques du projet de redynamisation
  - la définition / hiérarchisation du plan d'actions,
  - toute forme d'accompagnement qui permettrait de mettre en œuvre tout ou partie du plan d'actions  
(mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, service de conseils juridiques, expertises thématiques...)

## III – Sélection des candidatures

Les projets seront examinés et classés au regard des critères définis ci-après :

- la présentation du contexte territorial : pré-diagnostic et enjeux pour le volet 1 ou diagnostic et plan d'actions pour le volet 2,
- la justification d'une fonction de centralité à conforter au regard du fonctionnement du bassin de vie et d'un phénomène de dévitalisation,
- la motivation des collectivités concernées (EPCI et commune).

Une vigilance particulière sera portée sur les candidatures au regard des autres dispositifs de soutien à la revitalisation dont bénéficierait la commune ou l'EPCI.

Pour le volet 1 : Le candidat doit, par ailleurs, s'engager à faire réaliser une étude globale et pluri-thématiques (commerces, habitat, urbanisme, transport, environnement...).

La maîtrise d'ouvrage devra être précisée dans le dossier de candidature. Une collaboration forte du binôme commune / communauté de communes est attendue, ce qui garantira une cohérence des diagnostics et des projets de territoire à l'échelle de l'intercommunalité. Tous les projets ne satisfaisant pas aux conditions d'éligibilité seront rejetés. Tout dossier en retard, incomplet ou mal renseigné, sera déclaré irrecevable.

Les dossiers seront analysés par un Comité technique composé de représentants du Conseil départemental de la Somme, de la Banque des Territoires et de l'État puis soumis à l'avis du Comité de sélection.

L'analyse des candidatures tiendra compte de l'accompagnement des autres partenaires ou collectivités. Pour les candidatures sur le volet 2, d'autres membres, jugés opportuns selon la nature des projets (CAUE de la Somme, ADUGA, Syndicats mixtes de Pays, Chambres consulaires ...), pourront être associés à l'analyse des dossiers.

Le Comité de sélection, composé de la Préfète de la Somme, du Président du Conseil départemental de la Somme et du Directeur régional de la Banque des Territoires Hauts-de-France, se réunira pour l'évaluation et la sélection des projets.

#### **IV – Modalités d'accompagnement des candidats**

Cet appel à projets permettra d'accompagner quatre nouveaux lauréats en 2021. Il sera financé à parité par le Conseil départemental et la Banque des Territoires à hauteur de 100 000 €.

Chaque lauréat bénéficiera d'une subvention maximum de 50 % de la dépense TTC, celle-ci étant plafonnée à 25 000 €.

Les lauréats devront associer les représentants du Département, de l'État et de la Banque des Territoires à la validation du cahier des charges, au choix du bureau d'études et aux instances politiques et techniques de suivi (comités de pilotage et techniques).

Les porteurs de projets retenus dans le cadre de cet appel à projets devront faire mention de la participation du Département de la Somme, de la Banque des Territoires et de l'État pour toutes les actions de communication et de promotion liées à leur démarche, notamment par l'apposition de leurs logos sur l'ensemble des documents, éditions ou autres supports liés aux activités du Bénéficiaire. Ils autoriseront les partenaires à faire une présentation succincte de leur projet dans le cadre d'opérations de communication.

#### **V - Composition du dossier**

- Dossier de candidature volet 1 ou volet 2 renseigné, daté et signé
- Lettre de candidature co-signée par le maire et le président de l'EPCI
- Délibération du conseil municipal approuvant le dossier de candidature et établissant le montant de la participation financière de la commune
- Délibération de l'EPCI de rattachement approuvant le projet et établissant le principe et la nature de son soutien (technique et/ou financier, etc.) au projet de revitalisation du centre-bourg
- Tout document complémentaire (auto-diagnostic, conclusions d'études précédentes, réflexions partenariales, ...) pouvant faciliter la compréhension du projet
- Relevé d'Identité Bancaire avec numéro IBAN.

**NOTA BENE : les partenaires se réservent le droit de solliciter tous les renseignements et documents complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier.**

#### **VI – Calendrier prévisionnel**

- Date limite de dépôt des dossiers au Département : 2 avril 2021
- Sélection des lauréats : au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2021
- Vote par la Commission permanente du Conseil départemental des projets retenus : Juillet 2021

#### **VII – Procédure pour le dépôt des candidatures**

Pour répondre à l'appel à projets 2021 « Revitalisation des centres-bourgs samariens », il convient de renseigner le dossier de candidature téléchargeable sur le site du Conseil départemental de la Somme [www.somme.fr/revitalisation](http://www.somme.fr/revitalisation).

Le dossier peut également être demandé à la Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires du Conseil départemental de la Somme auprès de Madame Nathalie POILLION par mél à l'adresse suivante : [n.poillion@somme.fr](mailto:n.poillion@somme.fr) ou par téléphone au 03 22 71 81 71

Les dossiers complets doivent être adressés par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à :

**Monsieur le Président du Conseil départemental de la Somme**  
***Candidature à l'appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs samariens »***  
**Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires**  
**13 boulevard Maignan Larivière**  
**CS 32 615**  
**80026 Amiens Cedex 1**



**somme**

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL



BANQUE des  
**TERRITOIRES**  
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



**PRÉFÈTE  
DE LA SOMME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CANDIDATURE

## APPEL A PROJETS 2021

### REVITALISATION DES

### CENTRES BOURGS

### SAMARIENS



## Volet n°1 – Définition d'une stratégie

### I – Commune(s) et EPCI, porteurs de projet

Un projet de centralité de bourg va au-delà du maintien d'un commerce ou de la réhabilitation d'un espace public. Il combine et articule un ensemble de problématiques qui peuvent varier en intensité selon les caractéristiques du bourg : un lien social renforcé, la présence et le dynamisme de commerces et d'activités économiques diversifiées, une culture et un patrimoine de qualité, préservés et valorisés, un habitat adapté aux parcours résidentiels, un cadre de vie répondant aux attentes des habitants et autres usagers, une accessibilité du centre, un développement des usages du numérique, l'intégration de nouveaux modes de déplacement ...

	Commune(s)		EPCI
<b>Nom</b>			
<b>Maître d'ouvrage de l'étude (x)</b>			
<b>Nombre d'habitants</b> (dernier recensement INSEE)			
<b>Elu(s) référent(s)</b> nom / fonction / téléphone / mail			
<b>Référent(s) technique(s)</b> nom / fonction / téléphone / mail			

*Le présent document est proposé comme support à compléter, il s'agit d'une aide pour faciliter la bonne présentation du projet. Il a été travaillé pour répondre à une multitude de problématiques dans des contextes variés. Il ne vous est pas demandé de répondre précisément à toutes les questions mais de les utiliser pour étayer vos présentations et arguments.*

## LA POPULATION

Évolution :

1990	1999	2007	2012	2017

	1990	1999	2007	2012	2017
0-14 ans					
15-29 ans					
30-44 ans					
45-59 ans					
60-75 ans					
Plus de 75 ans					

Répartition :

solde naturel :

solde migratoire :

## LES MÉNAGES

	1990	1999	2007	2012	2017
locataires					
propriétaires					

	1990	1999	2007	2012	2017
1 personne					
2 personnes					
3 personnes					
4 personnes					
5 personnes					
6 personnes et +					

## NOMBRE DE LOGEMENTS

	Publics		Privés	
	Collectivité	Bailleurs sociaux	Privés	Privés conventionnés
Dans le centre				
En périphérie				
En lotissement				
Total :				

## TYPLOGIE DU LOGEMENT

	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Nombre de logements						

## ACTIVITÉS

	Centre bourg	ZAC ou autre	Friche
<b>Commerce</b>	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.
<b>Artisanat</b>	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.
<b>Industrie</b>	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.
<b>Autres</b>	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.
	.	.	.

## SERVICES ÉQUIPEMENTS

	Présence	
	oui	non
Soins médicaux (médecin, kiné, infirmier, dentiste...)		
Scolarité (maternelle, primaire...)		
Équipement - services		
Autres services (bureau de poste...)		

## MOBILITÉ

transport en commun ?

- Oui / non
- fréquence
- fréquentation
- besoins

stations vélos ?

- Oui / non
- fréquentation
- besoins

auto-partage ?

- Oui / non
- fréquentation
- besoins

## **II – Votre commune et son bassin de vie**

**Quelles caractéristiques de votre commune souhaitez-vous mettre en avant / décrire (parc de logements et conditions de l'habitat, mobilité, caractéristiques de la population, espaces et équipements publics, services et commerces patrimoine, cohésion sociale et prévention...) ?**

**Fragilités / Potentialités ? Besoins / Ressources ?**

**Quels « récits » d'hier, d'aujourd'hui, de demain, feriez-vous de votre commune ?**

**Considérez-vous que votre commune dispose d'un centre clairement identifié ?**

**Quel est le rôle de votre commune dans son bassin de vie ? A-t-il évolué ces dernières années ? Dans le SCOT ou le PLUi, êtes-vous identifié comme pôle majeur, intermédiaire, de proximité ?**

**Quelles réflexions avez-vous déjà menées sur ses fonctions de centralités ? Quels enseignements en avez-vous tirés ?**

...

**Votre réponse :**

### **III – Vos motivations et arguments ?**

**Quelle(s) ambition(s) avez-vous pour votre commune ? Quels enjeux considérez-vous comme importants et motivants pour votre candidature ?**

**Quels objectifs souhaitez-vous atteindre dans le cadre de votre futur programme de reconquête ?**

**Quelles causes avez-vous identifiées comme présentant un risque pour la fonction de centralité de votre commune ? Avez-vous identifié des manques en termes de réponses aux attentes des habitants, des touristes, des professionnels de votre commune ? Identifiez-vous des facteurs de risque ou de succès ?**

**Quels secteurs d'activités ou problématiques spécifiques souhaiteriez-vous voir traités dans la réflexion ?**

**Votre réponse :**

#### **IV – La Gouvernance et l'Animation / Communication de votre projet**

**Quelles instances pour piloter, animer et coordonner le projet, allez-vous mettre en place ?**

**Quels moyens humains au sein de la commune / de l'EPCI pensez-vous pouvoir mobiliser ?**

**Comment envisagez-vous d'associer les acteurs du territoire ? et les autres partenaires ?**

**Avez-vous déjà une idée du périmètre sur lequel l'étude pourrait porter ?**

**Quels moyens financiers la commune / l'EPCI ont-ils prévu de consacrer à cette étude ?**

**Quels supports de communication envisagez-vous d'utiliser ?**

**Votre réponse :**

**Il vous est possible de joindre toutes pièces que vous jugerez utiles afin de confirmer l'intérêt de votre candidature (conclusions d'études précédentes, réflexions partenariales ...).**

## Volet n°2 – Déclinaison de la stratégie

L'objectif est d'élaborer la programmation d'opérations nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de revitalisation définie préalablement. Ce volet doit permettre d'arrêter le périmètre d'intervention, identifier les sites stratégiques, prioriser les actions, chiffrer le coût prévisionnel des projets, identifier les acteurs et compétences à mobiliser, définir les modalités de pilotage et d'animation de la démarche, déterminer les modalités d'évaluation

...

### I – Commune(s) et EPCI, porteurs de projet

	Commune(s)		EPCI
<b>Nom</b>			
<b>Maître d'ouvrage de l'étude (x)</b>			
<b>Nombre d'habitants</b> (dernier recensement INSEE)			
<b>Elu(s) référent(s)</b> nom / fonction / téléphone / mail			
<b>Référent(s) technique(s)</b> nom / fonction / téléphone / mail			

*Le présent document est proposé comme support à compléter, il s'agit d'une aide pour faciliter la bonne présentation du projet. Il a été travaillé pour répondre à une multitude de problématiques dans des contextes variés. Il ne vous est pas demandé de répondre précisément à toutes les questions mais de les utiliser pour étayer vos présentations et arguments.*

## II – Votre commune et sa stratégie de développement

Quand avez-vous arrêté votre stratégie ?  
Comment a-t-elle été élaborée (avec l'aide d'un bureau d'études, en interne ...) ?  
Quels sont les enjeux identifiés, les pistes d'actions ...

***Merci de joindre en annexe l'étude réalisée***

Votre réponse :

### **III – Vos motivations et arguments**

**Avez-vous poursuivi votre réflexion depuis la validation de votre stratégie ?**  
**Avez-vous réfléchi à la hiérarchisation des projets ?**  
**Avez-vous approfondi certains domaines ?**  
**Des projets ont-ils déjà été réalisés ?**  
**Avez-vous identifié un budget global dédié à la mise en œuvre de votre projet sur plusieurs années ?**  
**Avez-vous candidaté à d'autres appels à projets nationaux ? Régionaux ?**  
...

**Votre réponse :**

#### **IV– La Gouvernance et l'Animation / Communication de votre projet**

Quelles instances pour piloter, animer et coordonner le projet, allez-vous mettre en place ?  
Quels moyens humains au sein de la commune/de l'EPCI pensez-vous pouvoir mobiliser ?  
Comment envisagez-vous d'associer les acteurs du territoire ? et les autres partenaires ?  
Avez-vous déjà une idée du périmètre sur lequel l'étude pourrait porter ?  
Quels moyens financiers la commune/l'EPCI ont-ils prévu de consacrer à cette étude ?  
Quels supports de communication envisagez-vous d'utiliser ?

Votre réponse :

**Il vous est possible de joindre toutes pièces que vous jugerez utiles afin de confirmer l'intérêt de votre candidature (conclusions d'études précédentes, réflexions partenariales ...).**